# L'INDICATIF DANS LE *MERLIN* DE ROBERT DE BORON (§ 17-47), À TRAVERS TROIS TIROIRS : PRÉSENT, IMPARFAIT, PASSÉ SIMPLE

La plupart des grammairiens considèrent l'indicatif comme le mode permettant d'exprimer ce qui est réel ou probable, en situant le procès dans un temps différencié[1]. C'est oublier les nombreuses valeurs d'irréel que peuvent prendre les verbes à l'indicatif, notamment dans les systèmes hypothétiques, avec les verbes modaux *pouvoir* et *devoir*, ou avec les interrogations.

Afin d'éclairer cette question controversée nous examinerons quelques valeurs des formes verbales à l'indicatif dans l'extrait de Merlin proposé en 2000-2001 aux concours de l'agrégation et du CAPES de lettres modernes. Nous le ferons sans souci d'exhaustivité, sans même la rigueur exigée pour le relevé des occurrences dans la question de syntaxe de l'épreuve d'ancien français, nous contentant de puiser çà et là quelques exemples pour illustrer notre démonstration.

## LE PRÉSENT

Dans une situation de discours, il peut avoir, évidemment, une valeur actuelle. Ce type d'énonciation se rencontre dans le texte de deux façons.

---

[1] Par exemple Gérard Moignet, *Grammaire de l'ancien français*, 1988, éd. Klincksieck, p. 208.

Un personnage - locuteur s'adresse à un allocutaire et emploie ce temps pour signifier l'actualité de leur communication. Il s'agit dans le récit de discours rapporté directement :

> « Il i a une grant iaue dormant et desouz cele iaue. Si a II dragons qui ne voient goute » (28, 4-5)
>
> ...«mais je ne sai si tu diz voir les dragons ». (28, 35-36)

Les énoncés de ce type sont nombreux. Benveniste a montré que le présent est le temps de base de cette énonciation de discours, supposant un locuteur et un allocutaire. Notons , auparavant, à partir de ces exemples, que ces présents dits « actuels » se référent souvent de manière assez large, « étendue », au moment de la parole.

Il arrive que ce type d'énoncé implique le narrateur qui s'adresse à son narrataire, en se situant dans l'actualité de son écriture :

> Tant fist Engis et tant porchaça maintes choses que je vos *doi* retraire, mais tant vos *puis* je bien dire que il fist tant vers Vertigier que Vertigier prist une soue fille a femme
>
> (19, 14-17)
>
> Einsi fist Merlins les pierres drecier qui encor *sont* au cimetirre de Salesbires et i seront tant come crestientez durra. (47, 73-76)

Que se soit dans un contexte de discours ou de récit, le présent a la propriété de déborder un cadre temporel strict pour acquérir une valeur étendue (comme dans l'exemple précédent) ou générale, dite « gnomique ».

> « Mais clerc sevent maintes choses par force de clergie que nos autres genz ne savons mie » (19, 47-48)

Dans ces affirmations générales, on peut dire que le présent n'a pas de valeur temporelle. L'autre emploi majeur du présent se trouve dans ce que Benveniste appelle « l'énonciation historique », c'est à dire le récit, coupé de sa situation d'énonciation. Beaucoup plus fréquent en ancien français qu'en français moderne le présent historique intrigue les grammairiens. Il est représenté dans Merlin :

> ...si hauce la croce, si fiert l'enfant en la jambe, et cil commence a plorer et Merlin a messaamer et a reprocher qu'il est nez sans pere. (21, 12-14)

Il alterne de manière apparemment anarchique avec le passé simple, notamment pour les verbes introducteurs de paroles (*demande, respont, dit*, etc). Philippe Ménard semble embarrassé pour justifier ces emplois peu rationnels : « Le présent historique met en relief les moments importants ou les tournants de l'action (..). Mais d'ordinaire le présent historique saupoudre un récit au passé (...). Le présent historique n'est pas toujours employé à bon escient »[2]. Gustave Guillaume, qui définit le présent comme la saisie par l'esprit d'une parcelle de passé et d'une parcelle de futur, se trouve gêné par cet emploi entièrement tourné vers le passé. Il a recours, lui aussi, à une interprétation stylistique. L'emploi de présent serait un moyen de dramatiser les événements, les situations en les mettant mieux en lumière[3]. L. Wagner et J. Pinchon vont dans le même sens psychologique : « Mais on actualise aussi par la force de la mémoire ou de l'imagination des choses ou à venir qui s'expriment alors au présent »[4]. Il est peu probable que le locuteur confonde ainsi le passé et le présent, hormis dans les cas pathologiques. De plus sa fréquence en ancien français dans des récits où il alterne sans raison apparente avec le passé simple interdit de voir dans son emploi un effet particulier.

Il est sans doute plus convaincant d'admettre que morphologiquement le présent français, comme l'affirme Jean Perrot « n'est pas positivement un présent, mais seulement la série qui n'a aucune des valeurs marquées dans les autres »... si bien que « le présent non marqué temporellement a des emplois dans lesquels le procès est situé hors du domaine du présent réel : présent général, présent historique ». Christian Touratier[5] développe à partir des travaux de Jakobson et de Martinet, la théorie du présent comme terme non marqué dans une série d'oppositions privatives, « le présent n'ayant pas plus de signifié que de signifiant. Afin d'expliquer les différentes valeurs temporelles et non temporelles que les grammaires scolaires ont l'habitude

---

[2] Ph. Ménard, *Syntaxe de l'ancien français*, éditions Bière, 1994, p.138.

[3] G.Guillaume, *Temps et verbe, Théorie des aspects, des modes et des temps*, 1965, p.60.

[4] R.L. Wagner er J. Pinchon, *Grammaire du français classique et moderne*, Hachette, 1962, p.344.

[5] J. Perrot, « Les faits d'aspect dans les langues classiques », in *I.L.*, 1961, 13.3, p.160, cité par Ch. Touratier, *Le système verbal français*, éd. A. Colin, Paris, 1996, p.87.

de reconnaître au présent, nous dirons en effet qu'il s'agit des valeurs, non pas du verbe au présent lui-même, mais de l'énoncé dans lequel se trouve le verbe au présent »[6]. Le présent n'a en soi aucune valeur temporelle ou non temporelle. Il peut remplacer les temps qui ont un morphème et un signifié propres. C'est déjà ce que disaient Damourette et Pichon dans leur langue obscure : « (Le présent) est le tiroir indifférenciée, celui qu'on emploie quand rien dans le sentiment linguistique ne vous pousse à en employer un autre. Comme tel il constitue dans chacun des répartitoires, la phase indifférencié du dit répartitoire : « dans la temporaineté, il est extemporané, dans l'actualité, il est noncal, dans l'énarration, il est horain »[7].

La situation d'énonciation, le cotexte et les indices de l'environnement immédiat du verbe suffisent à lui donner telle valeur temporelle ou extra-temporelle comme c'est le cas dans les présents de vérité générale ou dans les systèmes hypothétiques :

> ...et se vos me faites bele chiere, il ne m'en osseront ja faire semblant. (Merlin, 39, 57-58).

Elément non marqué de système verbal de l'indicatif, il endosse des valeurs variées[8]. Dans un contexte de récit, par exemple, ce sont les indicateurs temporels et les passés simples qu'il côtoie qui suffisent à lui donner une valeur de passé.

## LE PASSÉ SIMPLE

Ce temps en revanche, possède un morphème distinct dont le signifié ne pose guère de problème. Il a été souvent analysé de manière pertinente. Retenons quelques formules sans nécessairement en citer les auteurs : passé factuel, passé historique, valeur aspectuelle globale, bornée, propre à exprimer les événements situés dans le premier plan de récit, etc ... Notons que ces valeurs abondent dans les multiples emplois de ce temps dans *Merlin*, y compris dans le discours rapporté,, mais la valeur particulière à l'ancienne langue, équivalente à l'imparfait, subsiste encore ici et là. Ce passé simple

---

[6]6 Ch. Touratier, *ibidem*, p.87.

[7] J. Damourette, E. Pichon, *Des mots à la pensée. Essai de grammaire de la langue française*, Paris, 1911-1936, t.5, p.172.

[8] Cf. également J. Gardes-Tamine, *La grammaire, 2 Syntaxe*, A. Colin, 1990, P.78.

« descriptif » disparaîtra peu à peu en moyen français, remplacé par l'usage de plus en plus fréquent parallèlement de l'imparfait[9].

Voici un extrait du texte où se côtoient des valeurs narratives *(traist*) et descriptives (*sembla)* du passé simple :

> Merlin qui sot que li rois le faisait querre au plus tost que il pot, des que il ot parlé a Blaise, si se traist vers une vile ou il sot que le messaige estoient qui le queroient et vint en la vile com uns boscherons, une grant coingnice a son col et uns granz solers chauciez et ot une corte cote vestue toute despeciee et les chevolz molt hericiez et molt granz et la barbe molt grande, et bien sembla home sauvaige. (32, 1-9)

Comment expliquer les valeurs propres à l'ancien français ? Philippe Ménard tente une explication prudente et convaincante : « L'emploi du passé simple dans les descriptions tient-il au fait que les gens du Moyen Age sentaient comme des événements les faits qui à nos yeux s'inscrivent dans la durée ? Peut-être. Il semble aussi que les auteurs anciens faisaient bien moins que nous la différence entre l'essentiel et l'accessoire, entre les faits de premier plan (à mettre au passé simple ou composé) et les faits de second plan (à mettre à l'imparfait). En latin le parfait descriptif était habituel : *Augustus mediocri statura fuit.*( « Auguste était de taille moyenne. »). On pourrait invoquer enfin une sorte de phénomène de compensation : les verbes mis au passé simple dans les descriptions étant généralement de sens duratif ( *estre, avoir* ou autres verbes marquant un état ou une action durable), le sémantisme du verbe compense peut-être l'aspect ponctuel du passé simple[10].

## L'IMPARFAIT

Dans le texte de *Merlin*, comme en ancien français, en général et en français moderne, l'imparfait a la propriété d'exprimer l'arrière-plan des faits qui n'appartiennent pas à la trame événementielle. Il est le temps type de la

---

[9] Cf. R. Martin, M. Wilmet, *Manuel du français du Moyen Age,2. Syntaxe du moyen français*, Sobodi, Bordeaux, 1980, p.90.

[10] Ph. Ménard, *Syntaxe de l'ancien français*, éditions Bière, Bordeaux, 1994, p.140.

R. Martin et M. Wilmet remarquent que c'est « avec les verbes *avoir* et *être*, dont le sens statique équilibre l'aspect global du tiroir » que subsiste le mieux, en moyen français, cette valeur descriptive du passé simple, (*ibidem*, p. 90).

description et il va occuper ce rôle au détriment du passé simple dont cet emploi se raréfie.

> Einsi chevauchierent tuit IIII tant qu'il avint un jor qu'il passerent I grant champ a l'entree d'une vile et en cel champ avait grant plenté d'enfanz qui jouaient a la çoule. Et Merlins qui toutes les choses savoit vit cels qui le requeroient, se si traist pres de l'un des plus riches de la vile, por ce que il savoit bien que cil le messameroit ..(21, 5-12)

En dehors de ces valeurs temporelles, l'imparfait peut également signaler que le procès se situe hors du réel, c'est le cas chaque fois que l'imparfait est employé dans un système hypothétique pour exprimer le potentiel ou l'irréel :

> ... « si je vos prenoie a ceste mençonge, je ne vos creroie mie autre foiz... »(35, 51-52)

On rencontre même, dans le texte, des valeurs proches de ce que les grammairiens considèrent, en français moderne, comme un imparfait de politesse :

> « je atandoie que Merlins venist parler a moi » (34, 9-10)

On peut donc dire que le signifié de l'imparfait n'est pas par lui-même temporel. Disons plutôt « non actuel ». Ch. Touratier écrit : « pris dans une sens temporel, le signifié non-actuel désigne ce qui n'est pas actuel au point de vue du temps, et prend donc le sens de passé, mais pris dans un sens non temporel, il signifie alors simplement contraire à la réalité, non réel, sans que la dite réalité soit pour autant située dans le temps »[11].

Nous n'aborderons pas dans cette courte étude les tiroirs composés. Rappelons qu'ils assument davantage encore en ancien français qu'en français moderne, une valeur d'aspect accompli par rapport au temps simple correspondant, ce qui n'exclut pas des valeurs purement temporelles.

---

[11] Ch. Touratier, *ibidem*, p.108.

Il serait présomptueux, à l'issue de ces brèves observations de dégager une théorie nouvelle de l'indicatif.

Contentons-nous de signaler que l'indicatif, contrairement au subjonctif, ne semble pas comporter de valeur modale significative. Comme un de ses tiroirs, le présent, il apparaît plutôt comme un ensemble de formes verbales non marquées, si bien que le contexte du discours, les marques de l'énonciation, le sémantique des verbes peuvent lui donner une gamme étendue de sens ou de valeurs.

JEAN-LOUIS BENOIT
RENNES